

PROJET DE TERRITOIRE AUME-COUTURE

Bilan évaluatif intermédiaire 2018-2020

Février 2022

Table des matières

Préambule	4
1. Rappel du contexte.....	4
1.1. Présentation du bassin versant	4
1.2. Calendrier d’avancement de la démarche	5
1.3. Pilotage et animation	5
1.4. Objectifs et synthèse du programme d’actions	7
2. Bilan intermédiaire des actions.....	10
2.1. Axe 1 : Animation / Communication autour du Projet de Territoire et du programme d’actions	10
Action 1.1 : Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du Projet de Territoire.....	10
Action 1.2 : Communication et sensibilisation	11
Action 1.3 : Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public	12
Action 1.4 : Animation agricole	12
Bilan de l’axe 1	14
2.2. Axe 2 : Réduire les prélèvements en eau en période estivale	15
Action 2.1 : Diagnostic quantité et qualité et suivi individuel d’exploitation	15
Action 2.2 : Modélisation et optimisation de la gestion de l’irrigation.....	15
Action 2.3 : Spécification du conseil à l’irrigation	16
Action 2.4 : Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l’irrigation	17
Action 2.5 : Etude sur la révision des seuils de gestion.....	17
Action 2.6 : Création de réserves de substitution	17
Action 2.7 : Définition et modalités de gestion de l’irrigation	18
Action 2.8 : Investissement dans du matériel d’optimisation de l’irrigation	19
Action 2.9 : Proposition d’harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution existantes et en projet.....	19
Action 2.10 : Animation MAEC Irrig 04 et Irrig 05	19
Bilan de l’axe 2	21
2.3. Axe 3 : Animation et maîtrise foncière et/ou d’usage	23
Action 3.1 : Cartographie et priorisation des parcelles.....	23
Action 3.2 : Animation foncière.....	23
Action 3.3 : Veille foncière	25
Bilan de l’axe 3	26
2.4. Axe 4 : Restaurer la fonctionnalité des milieux.....	27
Action 4.1 : Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau	27

Action 4.2 : Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides.....	27
Action 4.3 : Amélioration de la continuité écologique.....	27
Action 4.4 : Etude d'aménagement des versants.....	27
Action 4.5 : Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation et plantations..	27
Action 4.6 : Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du BV.....	28
Action 4.7 : Programme de plantations champêtres	28
Bilan de l'axe 4	29
2.5. Axe 5 : Améliorer la qualité des eaux.....	30
Action 5.1 : Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants.....	30
Action 5.2 : Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation	30
Action 5.3 : Accompagnement collectif des agriculteurs.....	30
Action 5.4 : Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau	32
Action 5.5 : Animation MAEC Sol 01	32
Bilan de l'axe 5	33
3. Evaluation et perspectives	34

Préambule

Ce rapport a pour objet de rendre compte de l'état d'avancement des actions du Projet de Territoire Aume-Couture, depuis le lancement de sa mise en œuvre, en mai 2018. L'objectif est d'évaluer la progression des actions inscrites au projet via les indicateurs de suivi et d'analyser chaque action afin d'évaluer leur niveau de réalisation, en intégrant les leviers à mettre en place lorsqu'ils sont nécessaires. Ce document constitue donc, en complément du tableau de bord, le bilan intermédiaire sur la période 2018-2020 et permettra de faire évoluer le programme d'actions initial pour une mise en œuvre plus efficace et plus pertinente du Projet de Territoire Aume-Couture. Cette analyse sera partagée en Comité de Territoire afin d'échanger sur les suites à donner : poursuite, suppression, redimensionnement ou réorientation des actions.

1. Rappel du contexte

1.1. Présentation du bassin versant

Le bassin de l'Aume-Couture, situé au nord d'Angoulême, s'étend sur 470 km² environ, en rive droite du fleuve Charente, sur trois départements : la Charente, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Deux cours d'eau principaux, l'Aume et la Couture, drainent ce bassin à très forte dominante agricole (> 80% de la superficie).

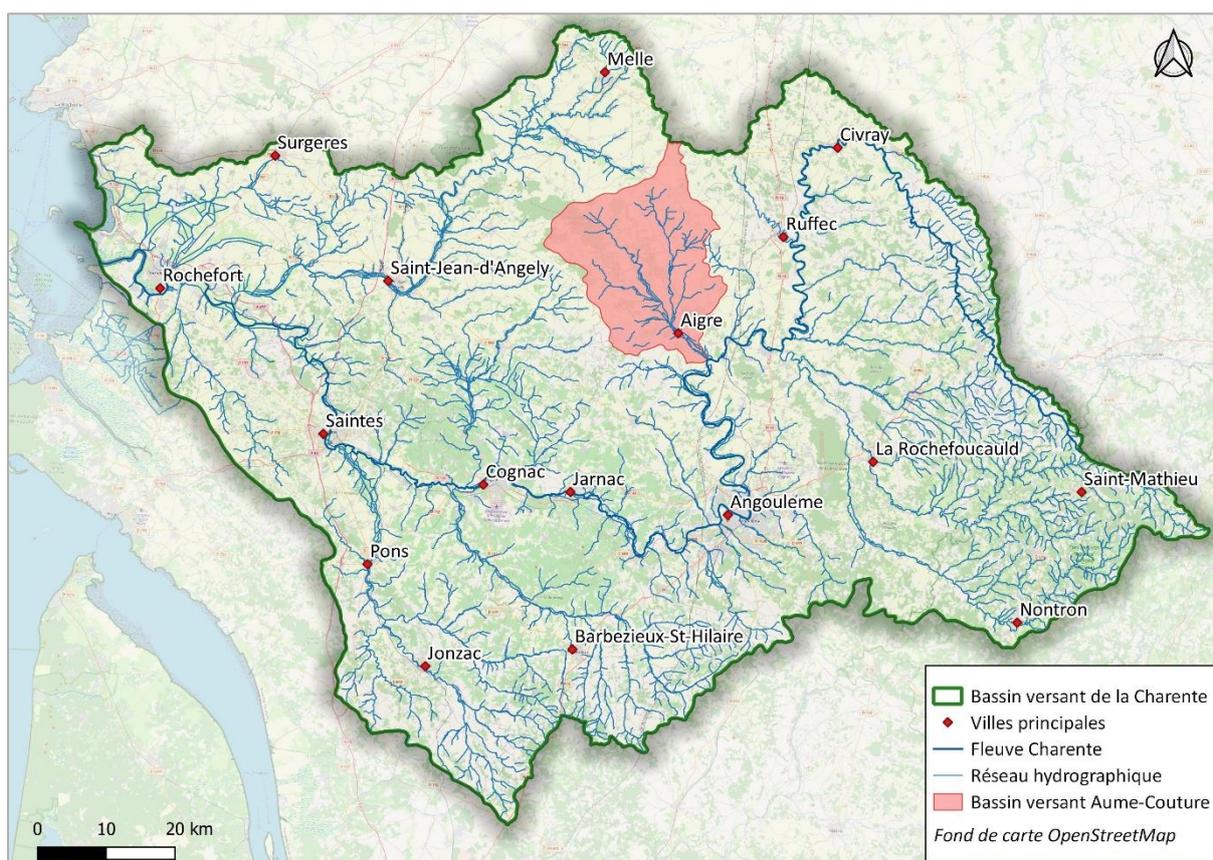


Figure 1 : Localisation du bassin versant de l'Aume-Couture sur le bassin de la Charente

1.2. Calendrier d’avancement de la démarche

L’EPTB Charente et la Chambre d’agriculture de la Charente ont porté ensemble l’élaboration du PTGE Aume-Couture au cours de l’année 2017. A la suite de nombreuses réunions du comité de territoire et de groupes de travail et des nombreux échanges avec les acteurs du territoire, le PTGE Aume-Couture a été validé par le comité de territoire le 31 août 2017 et a été présenté à la CLE du SAGE Charente le 7 novembre 2017. Celle-ci a émis un avis favorable avec des points de vigilance. Le PTGE a par la suite été validé par les services de l’Etat en **mai 2018**, date à partir de laquelle il est officiellement rentré dans sa phase de mise en œuvre.



Figure 2 : Chronologie d’avancement du PTGE Aume-Couture

1.3. Pilotage et animation

Comme préconisé dans l’instruction gouvernementale du 4 juin 2015, la CLE du SAGE Charente a accepté d’être « le cœur » des comités de pilotage des projets de territoire et de confier au Bureau de la CLE le soin de définir les modalités concrètes de concertation qui permettront d’associer les relais locaux (délibération du 5 novembre 2015). Dans le cadre du bassin de l’Aume-Couture, le bureau de la CLE a proposé de confier le pilotage de l’élaboration du projet à un comité de territoire correspondant à une émanation de la CLE, élargie aux parties intéressées non membres de la CLE. Ainsi, **le comité de territoire constitue le comité de pilotage** : il suit l’élaboration du projet de territoire en continu et valide les différentes étapes d’élaboration du projet, ainsi que la version provisoire du projet soumis à l’avis de la CLE.

Le comité de territoire regroupe les acteurs du territoire concernés notamment par la gestion et les usages des ressources en eau du bassin versant de l’Aume-Couture (tableau suivant). Sa composition reprend les équilibres de la CLE dont il est une émanation. Le comité de territoire est composé de membres de la CLE mais également d’organismes non-membres.

Le comité de territoire constitue le comité de pilotage du projet de territoire, il est un lieu d’échange et de concertation mais également de validation des différentes étapes d’élaboration du projet. Si nécessaire et selon les étapes, il peut être élargie à de nouveaux membres tels que les coopératives agricoles et les entreprises de négoce locales ou des associations (MAB 16, CIVAM, CREN...) ayant un rôle dans le domaine agricole et/ou environnementale.

PTGE Aume-Couture – Bilan évaluatif intermédiaire – 2018-2020

Tableau 1 : Composition du comité de territoire Aume-Couture

Type d'organisme	Organisme
Représentant CLE SAGE Charente	Président de la CLE SAGE Charente
Représentant CLE SAGE Charente	Vice-Président Commission thématique : Manque de ressources en eau à l'étiage
Représentant CLE SAGE Charente	Vice-Président Commission thématique : Participation, communication, organisation des acteurs de la gestion de l'eau (Gouvernance)
Représentant CLE SAGE Charente	Vice-Président Commission Géographique Charente-Amont
Etat	DRAAF Nouvelle-Aquitaine (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt)
Etat	DREAL Nouvelle-Aquitaine (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement)
Etat	DDT 16 (Direction Départementale des Territoires de la Charente)
Etat	Office Français de la Biodiversité
Etablissement Public d'Etat	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Région	Région Nouvelle-Aquitaine - Site de Bordeaux
Département	Département de la Charente
Département	Département des Deux-Sèvres
Intercommunalité	Communauté de Communes Val de Charente
Intercommunalité	Communauté de Communes Cœur de Charente
Commune	Commune Aigre
Commune	Commune SAINT-FRAIGNE
Etablissement Public Territorial	EPTB Charente
Intercommunalité	SIAEP Nord-Ouest Charente
Intercommunalité	SMABACAB
Organisme consulaire	Chambre d'Agriculture de la Charente
Organisme consulaire	Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Association	Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Association	Fédération départementale des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Association	Charente Nature
Association	Deux-Sèvres Nature Environnement
Association	ASA Aume-Couture
Association	Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir de Poitou-Charentes
Coopérative	OUGC COGEST'EAU
Coopérative	Coop de France
Entreprise privée	NACA (Négoce Agricole Centre Atlantique)

En amont des réunions du Comité de Territoire, des réunions de préparation sont organisées entre co-porteurs, services de l'Etat et financeurs, il s'agit du **Comité Technique** qui permet d'assurer le suivi et le cadrage du Projet. Les différentes instances du Projet de Territoire Aume-Couture sont présentées dans la figure ci-dessous :

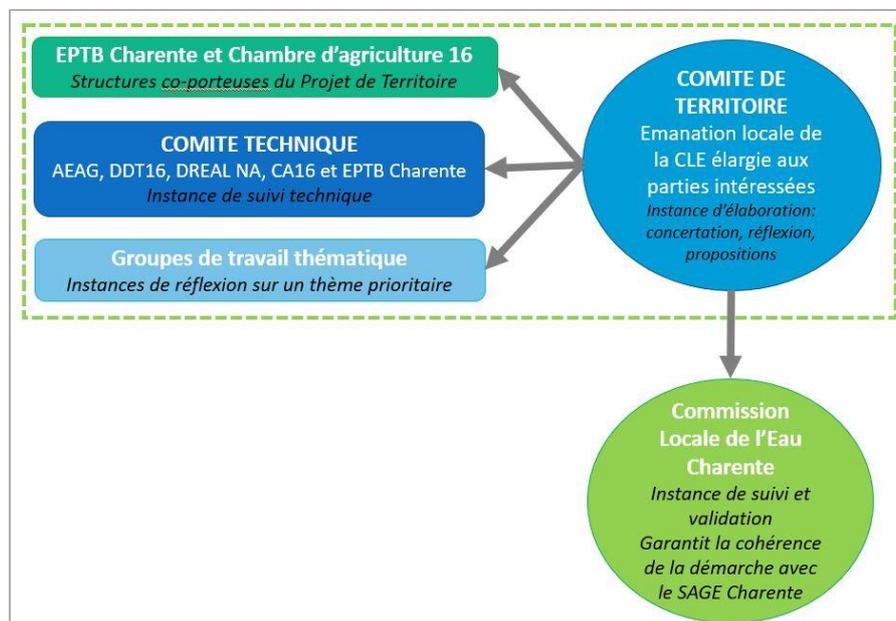


Figure 3: Gouvernance du Projet de Territoire Aume-Couture

1.4. Objectifs et synthèse du programme d'actions

L'état des lieux et le diagnostic du territoire de l'Aume-Couture ont permis de mettre en évidence quatre enjeux majeurs auxquels doit faire face le territoire et auxquels le projet de territoire doit répondre :

- Déséquilibre quantitatif du bassin
- Etat des milieux aquatiques dégradé
- Etat qualitatif des eaux dégradé
- Activités socio-économiques du territoire à préserver

- **Déséquilibre quantitatif des eaux**

L'état des lieux et le diagnostic du bassin versant ont mis en évidence la fréquence importante des assècs sur le bassin versant de l'Aume-Couture liés aux prélèvements agricoles en période estivale mais également à l'artificialisation du bassin versant. Dans la perspective du changement climatique, ces assècs risquent d'augmenter si aucune action n'est mise en œuvre. Le diagnostic du bassin a mis en évidence des zones à enjeux où l'intensité de prélèvement et/ou l'artificialisation des cours d'eau ont un impact particulièrement fort sur l'état quantitatif des masses d'eau. Le premier enjeu du projet de territoire Aume-Couture est le rétablissement de l'équilibre quantitatif des masses d'eau du bassin versant.

- **Etat des milieux aquatiques dégradé**

L'état des lieux et le diagnostic du territoire ont mis en évidence la dégradation très importante des milieux aquatiques engendrée par l'aménagement hydraulique du bassin versant dans les années 50 et 60 qui avaient vocation à drainer les terrains. La superficie de zones humides fonctionnelles est extrêmement réduite et les cours d'eau ont été fortement rectifiés et recalibrés. Cette dégradation

des milieux aquatiques contribue à la fréquence des assècs observés sur le bassin et l'amélioration de l'état des milieux aquatiques constitue donc un enjeu important du projet de territoire.

- **Etat qualitatif des eaux dégradé**

La présence du captage d'eau potable de Moulin Neuf constitue un enjeu important sur une partie du territoire de l'Aume-Couture. Le projet de territoire doit contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux du captage en lien avec le programme Re-Resources porté par le syndicat des eaux Nord-Ouest Charente. L'amélioration de la qualité des eaux sur le reste du territoire constitue également un enjeu pour les milieux aquatiques.

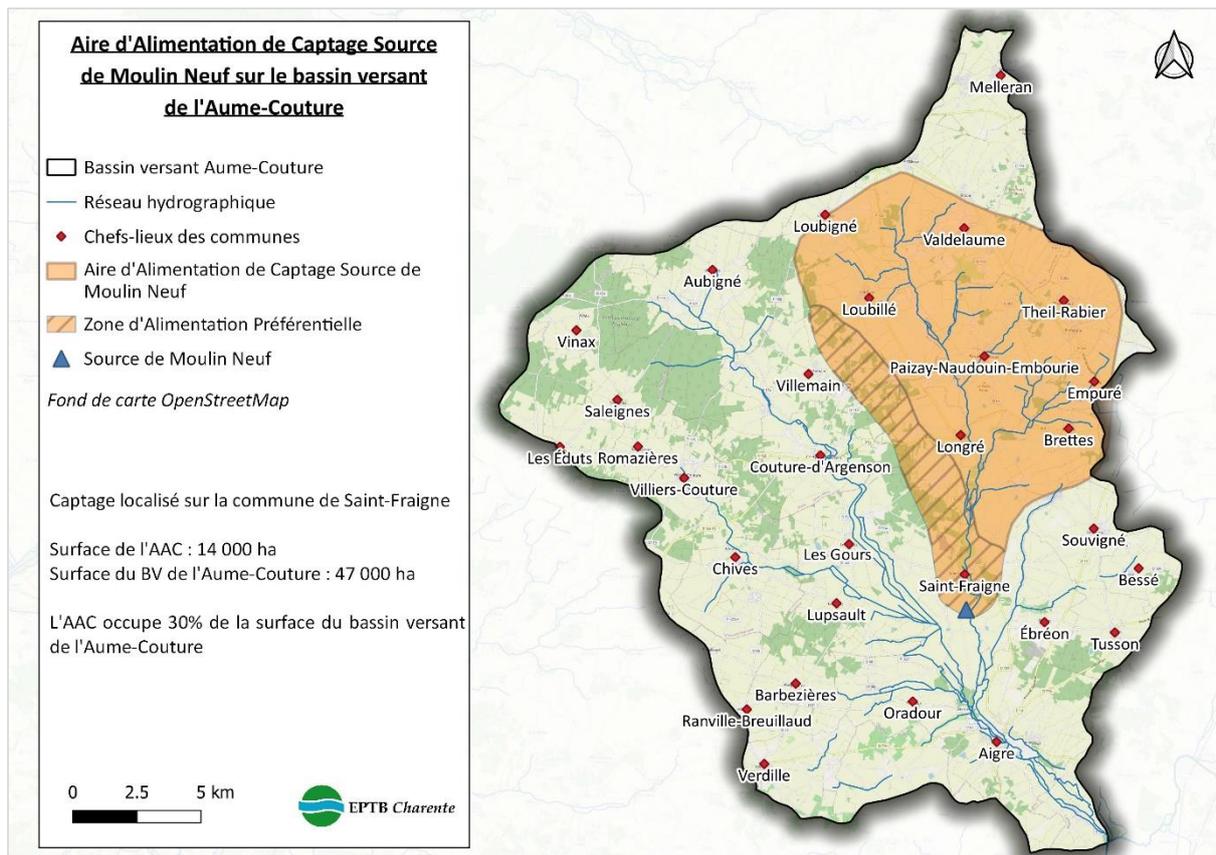


Figure 4 : Aire d'Alimentation de Captage Source de Moulin Neuf sur le bassin versant de l'Aume-Couture

- **Activités socio-économiques du territoire à préserver**

L'activité agricole constitue une partie très importante de l'économie du territoire. Cette activité est liée, en partie, à la disponibilité de la ressource en eau. Le maintien de l'activité socio-économique et donc de l'activité agricole constitue un enjeu important du territoire. Le projet de territoire doit ainsi permettre le maintien de l'activité agricole du territoire, l'amélioration des pratiques actuelles et le développement d'une agriculture plus vertueuse prenant en compte davantage l'environnement.

Afin de répondre à ces enjeux sur le territoire, **5 axes stratégiques ont été définis :**

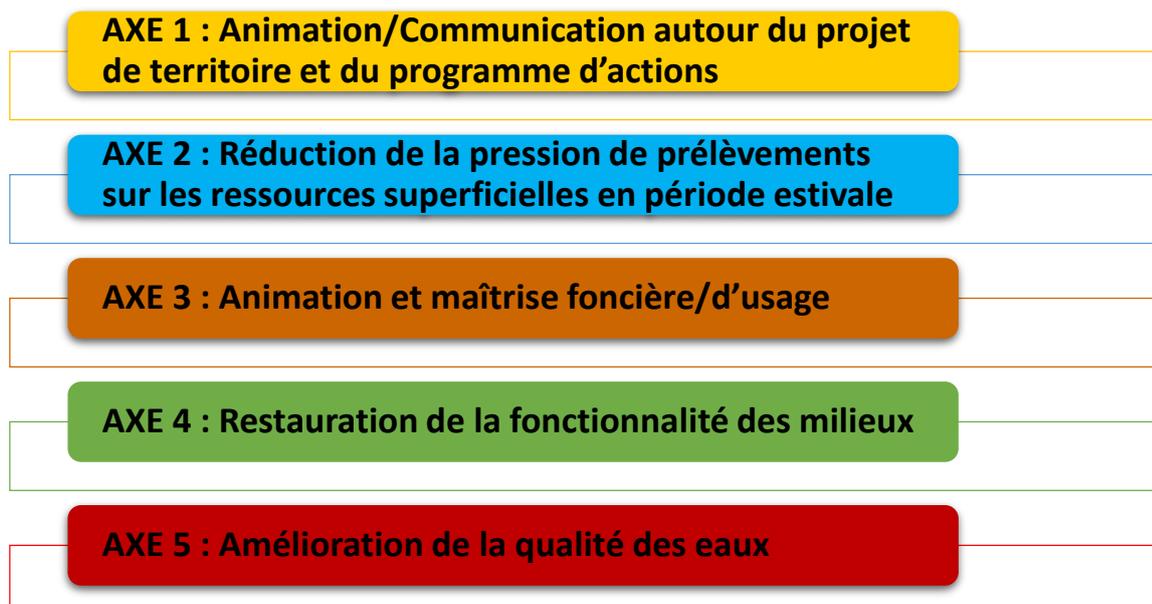


Figure 5 : Les axes de travail du projet de territoire

Ces axes de travail regroupent les actions qui ont été définies par les acteurs du territoire lors des groupes de travail et des comités de territoire.

2. Bilan intermédiaire des actions

2.1. Axe 1 : Animation / Communication autour du Projet de Territoire et du programme d'actions

Action 1.1 : Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du Projet de Territoire

Cette action correspond à l'animation générale du projet, à la coordination des différents maîtres d'ouvrage et au suivi de l'état d'avancement du programme d'actions. Les indicateurs de suivi identifiés initialement pour cette fiche action reposent sur le nombre de réunions organisées.

Tableau 2 : Nombre de comité de territoire et de comité technique entre 2018 et 2020

	2018	2019	2020
Nombre de Comité de Territoire	3	1	1
Nombre de Comité Technique	2	4	0

- En 2018, le comité de territoire s'est réuni trois fois.
- L'année 2019 a été marquée par l'annulation différée des autorisations uniques de prélèvements, par le Tribunal Administratif de Poitiers, sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU. Cette décision a eu pour conséquence de freiner le bon déroulement de la mise en œuvre du programme d'actions. Un comité de territoire a cependant pu être organisé le 20 mai 2019.
- En 2020, l'organisation de réunions a été contrainte par la situation sanitaire. Malgré le contexte, les propositions issues de l'étude sur la révision des seuils de gestion ont pu être validées en comité de territoire. Les ordres du jour de ces différentes réunions sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Ordre du jour des différents comités de territoire entre 2018 et 2020

Date	Ordre du jour des comités de territoire
26/06/2018	Présentation avis de la CLE (EPTB) Point d'avancement règlementaire (DDT16) Présentation CCTP pour étude révision des seuils (EPTB) Point d'avancement programme d'actions (CA16 + CEN)
17/09/2018	Lancement de l'étude sur la révision des indicateurs et des seuils de gestion (EPTB & Hydratec) Présentation du fonctionnement des frayères (Fédé pêche 16&79) Etat d'avancement sur les actions (EPTB)
07/12/2018	Lancement de l'étude sur la révision des indicateurs et des seuils de gestion (EPTB & Hydratec) Présentation du fonctionnement des frayères (Fédé pêche 16&79) Etat d'avancement sur les actions (EPTB)
20/05/2019	Présentation des phases 1&2 de l'étude sur la révision des indicateurs et seuils de gestion (Hydratec)
17/01/2020	Restitution finale de l'étude sur la révision des indicateurs et des seuils de gestion (Hydratec) - validation de la proposition

Les différentes réunions du comité technique qui réunit les co-porteurs, financeurs et services de l'Etat, visent à préparer les comités de territoire. Les ordres du jour ne sont donc pas détaillés ici.

Lors de la CLE du 7 novembre 2017, le Projet de Territoire Aume-Couture a été validé avec pour point de vigilance l'organisation de **2 comités de territoire par an** et de rendre compte de l'évolution du projet (associé à un suivi budgétaire par fiche-action) en réunion de CLE. Depuis cette date, un point

d'information sur le projet de territoire est présenté lors de chaque réunion de la CLE, comme indiqué ci-dessous.

Tableau 4 : Récapitulatif des présentations réalisées en CLE

Date	Sujet présenté en CLE du SAGE Charente
07/11/2017	Présentation et validation du Projet de Territoire
11/04/2019	Présentation et avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour la création des 9 réserves de substitution sur le bassin de l'Aume-Couture
8/10/2019	Point d'information sur les actions engagées
20/02/2020	Présentation et avis sur les nouvelles valeurs de seuils de gestion sur le bassin de l'Aume-Couture
23/03/2021	Présentation et avis sur la première année d'expérimentation sur les seuils de gestion

Action 1.2 : Communication et sensibilisation

Cette action concerne les moyens de communication utilisés pour cibler les différents usagers du territoire et leur permettre de prendre connaissance de la démarche et de comprendre ce qu'est le Projet de Territoire. Les indicateurs de suivi identifiés sont :

- Le nombre de lettres d'information
- Le nombre de publications sur le site internet
- Le nombre d'articles publiés dans la presse
- Le nombre de réunions d'information

Tableau 5 : Indicateurs entre 2018 et 2020

	2018	2019	2020
Lettres d'info	0	0	0
Publications internet	3	1	1
Articles	1	0	0
Réunions d'information	1	1	1

Aucune **lettre d'information** n'a été publiée à ce jour, à l'exception de la « Lettre Aume-Couture » diffusée par la Chambre d'Agriculture de la Charente mais qui est intégrée à la fiche action « 1.4 Animation agricole ».

Concernant les **publications internet**, les chiffres indiqués correspondent à la mise en ligne des documents relatifs aux Comités de Territoire sur la page dédiée du site internet de l'EPTB Charente. Par ailleurs, les différentes rubriques sont actualisées au fur et à mesure du temps et ne peuvent faire l'objet d'un comptage précis par année. Le site internet de la Chambre d'agriculture de la Charente comprend également un espace dédié au Projet de Territoire. Ponctuellement, les actualités liées à la mise en œuvre du programme d'actions sont relayées via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter de l'EPTB Charente).

Peu d'**articles de presse** ont évoqué le Projet de Territoire en lui-même. Cependant, la presse publie régulièrement des articles sur la gestion quantitative en période estivale ainsi que sur le projet de création de réserves de substitution.

On peut également noter qu'un article dédié à la présentation du Projet de Territoire a été intégré en 2018 dans la lettre d'information du SIAHBAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Aume-Couture, devenu après fusion, le SMABACAB : Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief).

Depuis sa validation, le Projet de Territoire a fait l'objet de différentes **réunions d'informations** :

Tableau 6 : Récapitulatif des réunions d'information organisées

Date	Cible et thème de la réunion
06/06/2018	Réunion d'information à l'attention des élus de la Communauté de Communes Cœur de Charente . Cette réunion a fait l'objet d'une présentation globale du Projet de Territoire.
24/01/2019	Présentation du Projet de Territoire aux Assises Régionales de la Biodiversité . Cette présentation était axée principalement sur les actions du programme en faveur de la biodiversité, et donc sur les axes 3 et 4.
8/09/2020	Présentation du Projet de Territoire au Comité Départemental de la SAFER Charente . Cette réunion a fait l'objet d'une présentation globale du projet puis d'une présentation détaillée de l'axe 3 « Animation et maîtrise foncière et/ou d'usage ».

Action 1.3 : Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public

Cette action vise à informer et sensibiliser les usagers et scolaires du territoire sur les enjeux liés à la ressource en eau, notamment par le biais d'animations (scolaires et grand public) réalisées en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement. Cette fiche-action n'a pas été mise en œuvre dans le cadre spécifique du PTGE. Cependant, divers acteurs locaux, tels que le SIAEP NOC et le SMABACAB réalisent déjà cette action :

Scolaire : différents projets sont mis en place sur les écoles de l'AAC de Moulin Neuf :

- Semaine de l'eau et de la biodiversité (2018- 1 demi-journée par classe) : 8 classes, 164 élèves
- Mon Territoire au fil de l'eau (2018 - 4 demi-journées par classe) : 2 classes, 40 élèves
- Eau d'Ici (2019 ;2020 ; 2021 – 3 demi-journées par classe) : 17 classes et 357 élèves
- Partenariat Isle Nature (2021 -1 demi-journées ou 1 journée par classe) : 4 classes et 64 enfants

TOTAL : 31 classes

Grand public : évènements où le SIAEP est présent :

- Eau en fête organisé par le SIAEP (2018 ; 2019) : 2j
- Festival d'Essaims Anim'Haies organisé par Océalia : 1j
- Projection Débat organisée par le SIAEP et le SMABACAB (2019 ; 2020 ; 2021) : 3j
- Fête de la confiture organisée par la Mairie de Saint-Fraigne (2020 ; 2021) : 4 j
- Balade Gourmande organisée par le SIAEP et le SMABACAB (2021) : 1 j

TOTAL : 11 journées

Action 1.4 : Animation agricole

Cette action correspond à l'animation agricole dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Chambre d'Agriculture de la Charente. Les indicateurs de suivi identifiés initialement sont :

- Le nombre de lettres d'information
- Le nombre de réunions de sensibilisation et d'information
- L'avancement des plans d'action annuels

Tableau 7 : Indicateurs de l'animation agricole entre 2018 et 2020

	2018	2019	2020
Nombre de lettres d'information	1	0	0
Nombre de réunions	1	0	0

Comme évoqué précédemment, la « Lettre Aume-Couture » a été diffusée par la Chambre d'Agriculture de la Charente en mars 2018 afin d'informer la profession agricole du lancement du Projet de Territoire.

Une réunion a été organisée le 14 mai 2018 à Aigre afin de présenter aux exploitants agricoles du bassin les différentes actions du programme d'actions.

La fiche action indiquait la mise en place d'un comité technique agricole qui n'a finalement pas vu le jour et il n'y a donc pas eu non plus de proposition de « plans d'action annuels », cet indicateur est donc considéré comme nul dans le tableau de bord.

Bilan de l'axe 1

Sur les 4 actions de l'axe 1, elles sont toutes considérées comme « engagées ». A noter que les actions consacrées à l'animation du projet de territoire ne peuvent être considérées comme « Terminées » et sont à mener tout au long de la mise en œuvre. Le niveau de réalisation n'est toutefois pas homogène : **les actions 1.2 et 1.4 sont peu engagées.**

n°	Action	MO	Indicateurs	Progression	Avancement Technique
1.1	Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du PTGE	EPTB Charente	Nombre de comités de Territoire	5	Engagée
			Nombre de comités techniques	6	
			Nombre de réunions de concertation annexe	0	
1.2	Communication et sensibilisation	EPTB Charente et OPA	Nombre de lettres d'information	0	Engagée
			Nombre de publications sur le site internet	5	
			Nombre d'articles publiés dans la presse	1	
			Nombre de réunions d'information	3	
1.3	Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public	Prom'Haies et AEE	Nombre de classes	31	Engagée
			Nombre de journées d'animation grand public	11	
1.4	Animation agricole	CA16	Nombre de lettres d'information	1	Engagée
			Nombre de réunions de sensibilisation et d'information	1	
			Avancement des plans d'action annuel	0	

- **Action 1.1** : L'animation et le suivi du PTGE sont réalisés avec un suivi régulier via les comités de territoire et les comités techniques. Les réunions de concertation annexe ont manqué.
- **Action 1.2** : Action peu engagée car aucune lettre d'information ni article dans la presse n'ont permis de communiquer sur le PTGE. 3 réunions d'information ont cependant eu lieu.
- **Action 1.3** : Aucune animation pédagogique n'a eu lieu grâce au PTGE. Cependant des acteurs locaux réalisent déjà ce type d'action, au total 31 classes ont été sensibilisées et 11 journées grand public ont eu lieu sur le territoire depuis 2018.
- **Action 1.4** : Action très peu engagée car seulement 1 lettre d'information et 1 réunion ont eu lieu. L'indicateur avancement des plans d'actions annuel n'est plus d'actualité.

Le bilan de l'axe 1 montre que ce sont les actions de communication et de sensibilisation qui ont été faiblement réalisées (action 1.2). L'animation agricole (action 1.4) a par ailleurs était faible. Cependant, le climat actuel lié à l'avancement du projet de stockage rend les actions de communication et d'animation délicates. Il faudrait renforcer l'animation et la communication entre les différents maîtres d'ouvrages car l'information circule mal.

2.2. Axe 2 : Réduire les prélèvements en eau en période estivale

Action 2.1 : Diagnostic quantité et qualité et suivi individuel d'exploitation

L'action a pour objectif de proposer aux agriculteurs irrigants un accompagnement individuel dans leur stratégie d'exploitation au regard de l'enjeu eau qualité et quantité. L'objectif est de réaliser **40 diagnostics sur l'ensemble des 60 exploitations irrigantes** au cours de la période 2018-2023 soit environ les 2/3 des exploitations irrigantes du bassin.

Les diagnostics permettent l'identification de leviers d'améliorations et/ou d'optimisation des pratiques ou du matériel, du point de vue de l'utilisation de la ressource en eau (quantitatif et qualitatif). Ils consistent en un entretien avec l'agriculteur, le recueil des données nécessaires à l'évaluation du système de production, la réalisation du diagnostic, et enfin la restitution à l'agriculteur. Les diagnostics permettent d'aborder les éléments suivants :

- la protection des cultures ;
- les pratiques et le matériel d'irrigation ;
- la fertilisation des cultures ;
- les outils de pulvérisation ;
- les assolements/rotations.

L'action comprend également un **suivi des exploitations diagnostiquées**, si le diagnostic en a révélé la nécessité. Le suivi a pour objectif de faire le point avec l'agriculteur en année n+1 (suite aux préconisations formulées lors du diagnostic en année n) sur les éventuels points de blocage rencontrés dans la modification des pratiques, ou de mettre en place certaines actions proposées par le diagnostic.

Tableau 8 : Nombre d'exploitations ayant fait l'objet d'un diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Charente

	2018	2019	2020	Total
Nombre de diagnostics	5	0	3	8
Nombre de suivis	-	1	0	1
Exploitations utilisant des OAD	4	0	1	5

Sur les trois premières années de mise en œuvre du programme d'actions, **seuls 8 diagnostics ont été réalisés sur les 40 prévus soit 20%**. En revanche, les exploitations diagnostiquées représentent un volume autorisé de 1 660 000 m³ soit 30% du volume autorisé à l'échelle du bassin. Les diagnostics étant également réalisés chez des irrigants en stockage, le volume de 1 660 000 m³ ne peut pas être comparé au seul volume autorisé en superficiel. 5 exploitations sur les 8 diagnostiquées utilisent des sondes capacitatives ou tensiométriques comme outils d'aide à la décision.

Le contenu et la forme du diagnostic ont été revus en 2020, pour intégrer, d'une part les enseignements tirés des premiers diagnostics de 2018, et d'autre part les éléments d'analyse développés par l'INRAe ("*Les pratiques agricoles à la loupe*").

En 2019, aucun diagnostic n'a été réalisé par la Chambre d'Agriculture suite au jugement de l'Autorisation Unique Pluriannuelle de L'OUGC Cogest'Eau. En raison de cette action en justice la Chambre d'Agriculture a fait le choix politique de se retirer temporairement de certaines actions du Projet de Territoire.

Action 2.2 : Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation

En 2019, l'OUGC Cogest'eau a missionné le bureau d'études Eaucéa pour réaliser la modélisation hydrogéologique du bassin de l'Aume-Couture. Cette modélisation n'est pas une modélisation prédictive et ne permet pas d'opérer une gestion opérationnelle des prélèvements en période d'étiage. En revanche, elle **permet d'évaluer l'impact des prélèvements sur la ressource en eau**. Les

données issues de ce modèle pourront servir de données d'entrée à la modélisation prédictive du bassin qui sera réalisée par l'EPTB Charente avec le modèle CyclEauPE.

En parallèle l'OUGC Cogest'eau a **installé 5 sondes capacitives** sur l'ensemble du bassin sur les communes suivantes :

- Saint-Fraigne
- Couture d'Argenson
- Amberac
- Oradour d'Aigre
- Tusson

Deux sondes piézométriques permettant de mesurer le niveau de la nappe et deux sondes permettant de mesurer le niveau des réserves de Tusson et Les Gours viennent compléter le dispositif de suivi installé par l'OUGC. Les sondes permettent d'améliorer la connaissance sur le stress hydrique des sols, sur l'état de la ressource et de mettre en place une gestion anticipée et plus efficiente.

Le module tour d'eau n'a pas été mis en place sur le bassin de l'Aume-Couture, l'OUGC COGEST'EAU préférant opter pour des jours d'arrêt d'irrigation sur ce bassin versant. Les **jours d'arrêt d'irrigation** sont mis en œuvre chaque année avec des restrictions volumétriques plus importantes que celles inscrites dans l'arrêté cadre, incluant quelques fois des arrêts d'irrigation sauf dérogation.

Action 2.3 : Spécification du conseil à l'irrigation

Afin d'améliorer le pilotage de l'irrigation et la prise de décision de l'irrigant, un conseil hebdomadaire spécifique au bassin de l'Aume-Couture est réalisé en s'appuyant sur un réseau de sondes d'humidité du sol réparties sur le bassin. Il utilise à la fois le réseau mis en place par la Chambre d'Agriculture et le réseau de Cogest'eau. Les informations sont mises en ligne chaque semaine sur le site internet de la Chambre d'Agriculture et comprennent :

- Les **graphiques d'évolution** de l'humidité dans le sol pour les différentes parcelles équipées
- Des **bilans hydriques** (4/semaine) pour différents types de sol et dates de semis
- Un **conseil hebdomadaire** de quelques lignes

58 exploitants sont bénéficiaires de ce conseil spécifique au bassin de l'Aume-Couture. Le conseil à l'irrigation est produit uniquement sur la période estivale, de fin juin à fin septembre. Aucun conseil n'est produit sur la période printanière.

Le détail par année est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Bilan annuel du conseil à l'irrigation spécifique au bassin versant de l'Aume-Couture

	2018	2019	2020
Nombre de parcelles équipées de sondes sur le bassin Aume-Couture	5	5	5
Nombre de graphiques d'évolutions des sondes mis en ligne	31	28	42
Nombre de bilans hydriques mis en ligne	36	35	32
Nombre d'irrigants destinataires de l'information	58	58	58

Synthèse Indicateurs 2018-2020	
Nombre de parcelles équipées de sondes sur le bassin Aume-Couture	5 par an
Nombre de consultations de la page internet	350
Nombre de graphiques d'évolutions des sondes mis en ligne	101
Nombre de bilans hydriques mis en ligne	103
Nombre d'irrigants destinataires de l'information	58 par an

Action 2.4 : Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation

Cette action se propose d'étudier les avantages et les inconvénients de la télédétection (par satellite ou par drone) dans le but d'avoir une meilleure connaissance de l'occupation du sol et d'optimiser la gestion de la ressource en eau. L'action consiste donc en un travail bibliographique et la rédaction d'une note de synthèse. Les 3 premières années ont permis l'acquisition d'images satellites, leur traitement, la réalisation d'une campagne terrain et, en parallèle, la recherche bibliographique. **La synthèse sera livrée en 2022.**

Action 2.5 : Etude sur la révision des seuils de gestion

Le diagnostic du Projet de Territoire a mis en évidence la mauvaise représentativité des indicateurs de gestion et des seuils associés. L'action vise à modifier les seuils et/ou les indicateurs de gestion afin de prévenir plus efficacement les périodes de crise.

L'EPTB Charente, maître d'ouvrage de l'action, a choisi de s'appuyer sur l'expertise d'un bureau d'études. Suite à la consultation des entreprises, le bureau d'études Setec Hydratec a été retenu pour réaliser cette prestation. Un comité de territoire a été organisé le 7 décembre 2018 pour présenter la méthodologie de travail et l'étude a été restituée le 17 janvier 2020 au comité de territoire avant d'être présentée à la CLE. Au cours de l'étude, un comité de territoire et des comités techniques ont été organisés durant l'année 2019.

Suite à l'étude technique et à la concertation avec les acteurs du territoire, les éléments suivants ont été présentés et proposés à la CLE :

- Changement de l'indicateur piézométrique d'Aigre par celui de Saint-Fraigne
- Conservation de l'indicateur hydrométrique du Moulin de Gouge sur l'Aume
- Changement des seuils de gestion par des courbes de gestion (seuils fixes hebdomadaires)

Les indicateurs et les courbes de gestion ont été validés par la CLE le 20/02/2020. Celle-ci a demandé à ce que ces nouveaux seuils soient expérimentés avant d'être définitivement adoptés.

Le bilan de la première année d'expérimentation a été présenté en comité de territoire le 23 février 2021. En conclusion, suite aux échanges lors de cette réunion, et au vu des éléments suivants :

- Le contexte climatique particulier de l'été 2020 (pluviométrie très faible avec seulement 5 mm entre le 19/06 et le 09/08)
- La nécessité de compléter l'analyse avec les éléments de connaissance qui seront apportés par l'étude sur des Débits biologiques
- Le fait que la CLE avait défini un délai de 3 ans pour fixer des seuils de gestion (fin 2022)

Il a été considéré comme plus opportun de proposer à la CLE de renouveler durant l'étiage 2021 la mise en œuvre expérimentale des seuils de gestion sur le bassin de l'Aume-Couture tels que validés en CLE de février 2020, de compléter l'analyse des seuils de gestion avec les apports de l'étude des débits biologiques, avant présentation d'éventuelles modifications desdits seuils en CLE courant 2022. En date du 23 mars 2021, la CLE a donc délibéré en ce sens et a décidé à l'unanimité de renouveler la mise en œuvre expérimentale des seuils de gestion et de compléter l'analyse des seuils de gestion avec les apports de l'étude des débits biologiques.

Action 2.6 : Création de réserves de substitution

L'action initiale consistait en la création de **9 réserves de substitution** pour un volume total d'environ **1,65 Mm³** et bénéficiant à **22 exploitations**.

A l'issue des différentes études menées dans le cadre de cette action le volume total des 9 réserves est de 1 640 225 m³ et bénéficie à 22 exploitations. Le projet permet de substituer 27 points de prélèvement dont 14 serviront au remplissage des réserves de substitution. Sur ces références, l'arrêté

portant autorisation environnementale unique délivré à l'ASA Aume-Couture a été publié le 21 janvier 2021.

Pour réaliser le projet, l'ASA de l'Aume-Couture est le pétitionnaire de différents dossiers :

- Un dossier loi sur l'eau pour les 9 réserves en application du Code de l'Environnement (Autorisation environnementale)
- Un dossier de défrichement pour la retenue de Couture d'Argenson en application du Code forestier
- 9 permis d'aménager (1 par réserve) en application du Code de l'Urbanisme.

Dans ce cadre l'ASA Aume-Couture a présenté le projet aux conseils municipaux des communes concernées :

Commune	Date de présentation en conseil municipal
Longré	06/04/2018
Paizay-Naudouin Embourie	04/05/2018
Oradour	17/05/2018
Ambérac	04/06/2018
Ebréon	20/06/2018
Saint Fraise	07/07/2018
Loubillé	04/2018
Couture d'Argenson	28/04/2018

A l'issue de ces présentations et des études techniques nécessaires au dossier, l'ASA a déposé le dossier auprès de la DDT Charente. Le dossier a suivi le calendrier suivant :

- **31 janvier 2019** : Dépôt de la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pour la création et l'exploitation de 9 réserves de substitution de prélèvements d'eau sur le bassin de l'Aume-Couture
- **19 mars 2019** : Demande de compléments comprenant l'avis d'un hydrogéologue agréé sur le captage d'eau potable de la source du Moulin Neuf à Saint-Fraise
- **9 août 2019** : Dépôt du dossier complété
- **11 octobre 2019** : Avis de l'Autorité Environnementale au titre du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme
- **12 décembre 2019** : Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale
- **12 février au 13 mars 2020** : Enquête publique sur la demande d'Autorisation Environnementale
- **20 mars 2020** : Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur
- **17 avril 2020** : Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur
- **10, 15 et 17 décembre 2020** : Avis des CODERST de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime
- **20 janvier 2021** : Arrêté d'autorisation pour la création et l'exploitation des 9 réserves de substitution
- **Avril 2021** : Recours déposé par Poitou-Charentes Nature. En attente de jugement au tribunal administratif

Action 2.7 : Définition et modalités de gestion de l'irrigation

L'action consiste à établir un Plan Annuel de Répartition (PAR) sur la base d'un volume de gestion inférieur au volume prélevable afin que le volume autorisé aux irrigants non-raccordés aux réserves ne soit pas augmenté suite à la création des réserves en raison du volume libéré par la substitution.

En ce sens, l'OUGC Cogest'eau a mené une enquête en 2018 auprès des irrigants non-adhérents à l'ASA Aume-Couture pour connaître leur positionnement vis-à-vis du projet de substitution. En effet, les non-

adhérents à l'ASA auront une baisse progressive de leur volume autorisé jusqu'à atteindre un volume maximal autorisé de 5000 m³/an. Suite au retour des irrigants concernés, 17 au total, seulement 4 irrigants souhaitent adhérer à l'ASA. La stratégie de baisse progressive des volumes autorisés aux irrigants ne souhaitant pas adhérer à l'ASA permet ainsi de dégager 600 000 m³ de volume autorisé.

L'OUGC Cogest'Eau a alors fait la proposition de geler une partie de ce volume et d'abandonner définitivement la seconde partie :

- Volume abandonné : 400 000 m³
- Volume gelé : 200 000 m³

Le Volume prélevable initial était de **2,57 Mm³**, une première baisse de 300 000 m³ proposée par les irrigants en 2018, puis la baisse de 400 000 m³ également proposée par les irrigants en 2019 permet d'aboutir à un volume de gestion de **1,87 Mm³**. Ce volume de gestion sera mis en œuvre à la mise en eau des réserves de substitution.

Action 2.8 : Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation

L'action consiste à réaliser des économies d'eau via l'optimisation du matériel d'irrigation. Cette action n'a pas été activée dans le cadre du Projet de Territoire.

Complément d'information : deux personnes ont demandé à bénéficier du plan de relance irrigation.

Action 2.9 : Proposition d'harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution existantes et en projet

L'ASA Aume-Couture est maître d'ouvrage et exploitante de 4 réserves existantes construites entre 2009 et 2012. Le bassin de l'Aume-Couture compte également 10 autres réserves de substitution privées, hors ASA. Ces réserves sont gérées selon différentes règles de remplissage :

- Les réserves hors ASA sont gérées par rapport à l'indicateur de référence piézomètre d'Aigre (Saint-Mexant) exclusivement
- Les réserves ASA sont contrôlées par rapport à 2 indicateurs : le piézomètre d'Aigre et le débit de l'Aume-Couture découlant de la somme des 3 stations hydrométriques en service, conformément aux termes de l'arrêté d'autorisation de 2008

L'action consiste à harmoniser les règles de gestion entre les réserves existantes sur le bassin et les futures réserves de substitution en projet dans le cadre du Projet de Territoire. Ce travail a été réalisé par le bureau d'études CACG, missionné par l'ASA Aume-Couture.

Dans ce cadre, la CACG a produit une note en juillet 2018 présentant deux propositions de gestion basées sur le débit de l'Aume-Couture et le piézomètre d'Aigre ou le piézomètre de Villiers-Couture. Après présentation de ces propositions en groupe de concertation, il a été fait le choix de retenir **l'indicateur piézométrique d'Aigre couplé au débit de l'Aume-Couture** correspondant à la somme des 2 stations de débit installées sur la Couture et de la station de débit installée sur l'Aume. Afin de tenir compte des variations naturelles des débits et de la piézométrie, des seuils distincts ont été définis entre la période allant du 01/11 au 29/02 et du 01/03 au 31/03. Des règles de remplissage progressif ont également été définies. Ces indicateurs et seuils de gestion seront mis en application lorsque les réserves intégrées dans le projet de territoire seront mises en service.

Action 2.10 : Animation MAEC Irrig 04 et Irrig 05

Ces Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont pour objectif d'accompagner les exploitations irrigantes à l'introduction de légumineuses dans les surfaces irriguées. Les MAEC irrig 04 et irrig 05 ont été ouvertes en 2015. Le dossier de candidature de 2015 prévoyait une ouverture pendant 3 ans avec un objectif de 280ha. Cependant comme ces mesures n'ont pas été

contractualisées et qu'aucune structure ne s'est portée animatrice de ces MAEC, le SIAEP n'a proposé plus qu'une seule MAEC irrigation de 2016 à 2018. Il n'y a pas eu de contractualisation en 4 ans.

Bilan de l'axe 2

Sur les 10 actions : 2 sont terminées, 6 sont engagées et 2 sont non engagées.

N°	Action	MO	Indicateurs	Progres-sion	Avancement technique
2.1	Diagnostic quantité et qualité et suivi individuel d'exploitation	CA16 et OPA	Nombre de diagnostics	8 sur 40	Engagée
			Nombre de suivis	1	
			Nombre d'OAD installés	5	
			Evolution des cultures dans la rotation	0	
			Evolution générale des assolements sur le bassin	0	
			Volumes d'eau consommés annuellement par l'exploitation	NA	
Nombre de dossiers de demande d'aide	0				
2.2	Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation	COGEST'EAU et EPTB Charente	Mise en place du modèle	2019	Terminée
			Nombre de sondes capacitives installées sur le bassin	5	
			Nombre de sondes piézométriques installées	4	
			Nombre d'utilisation du module "tours d'eau" dans la saison agronomique	0	
			Estimation de la baisse de débits prélevés en période critique grâce à l'outil "tours d'eau"	0	
2.3	Spécification du conseil à l'irrigation	CA16	Nombre de consultation de la page	350	Engagée
			Nombre de conseils et de graphiques mis à disposition	204	
2.4	Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation	CA16	Réalisation d'une note de synthèse	Prévue en 2022	Engagée
2.5	Etude de la révision des seuils de gestion	EPTB Charente	Avancement de l'étude	Finalisé	Engagée
			Rapport final	Réalisé	
			Nombre de réunions organisées	7	
2.6	Création de réserves de substitution	ASA Aume-Couture	Nombre de réserves réalisées et volume stocké	0	Engagée
			Nombre de forages substitués et volumes concernés	0	
2.7	Définition et modalités de gestion de l'irrigation	COGEST'EAU	Plan annuel de répartition avec volume 2,27 Mm ³	Non réalisé	Engagée
			Nombre d'utilisation du module "tours d'eau"	0	
2.8	Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation	Irrigants	Nombre de dossiers de demande d'aide	0	Non activée

2.9	Proposition d'harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution	EPTB Charente	Nombre de réunions de concertation	2	Terminée
2.10	Animation MAEC Irrig 04 et Irrig 05	Opérateurs MAEC	Nombre d'exploitation ayant contractualisé la MAE	0	Non activée
			Surface concernée	0	
			Suivi du volume d'eau autorisé et consommé	0	

- **Action 2.1** : Action très peu engagée avec 8 diagnostics sur les 40 prévus (20% de l'objectif à mi-parcours) et 1 seul suivi. Aucune information sur les évolutions suite à ces diagnostics. La CA16 s'est retirée provisoirement de cette action en 2019 en raison du dossier stockage. Les autres OPA ne se sont pas engagés.
- **Action 2.2** : Action terminée. Le modèle a été mis en place en 2019 et les sondes capacitatives et piézométriques ont été installées. L'OUGC estime que le module tours d'eau n'est pas nécessaire sur le bassin au vu de la mise en place de jours de restriction.
- **Action 2.3** : Action engagée et continue au cours de la période estivale des 3 dernières années (2018-2020). Depuis 2018, le nombre de consultation de la page est de 350.
- **Action 2.4** : La rédaction de la note de synthèse devrait être terminée en 2022.
- **Action 2.5** : Action en cours. L'étude est finalisée, le rapport rédigé et 7 réunions ont eu lieu. Les seuils sont en cours d'expérimentation.
- **Action 2.6** : L'action est considérée comme engagée puisque l'arrêté préfectoral autorisant la construction des réserves a été signé. Cependant, suite à l'attaque de cet arrêté, le projet est au ralenti et en attente de jugement.
- **Action 2.7** : Cette action est en cours et l'atteinte des objectifs devrait se faire en 2022 si la construction des réserves a lieu. L'utilisation du module « tours d'eau » ne se fera pas sur l'Aume-Couture.
- **Action 2.8** : Des demandes d'aides ont été faites (3 demandes), cependant elles n'ont pas été activées par la suite.
- **Action 2.9** : Action terminée. Les réunions ont permis de proposer une harmonisation des règles de remplissage pour les futures réserves.
- **Action 2.10** : Action non activée car aucune contractualisation n'a été engagée sur ces MAEC.

2.3. Axe 3 : Animation et maîtrise foncière et/ou d'usage

Action 3.1 : Cartographie et priorisation des parcelles

Cette action a pour objectif l'identification de 9 zones humides prioritaires (de 50 ha chacune soit 450 ha au total) en termes de restauration et d'entretien. Les parcelles identifiées peuvent ainsi constituer des zones privilégiées pour la réalisation d'une animation foncière spécifique, faisant l'objet de l'action 3.2. La méthodologie décrite initialement dans la fiche action a été adaptée. En effet, un comité technique dédié a bien été mis en place et s'est réuni une première fois le 23 mars 2018. Cette réunion a permis d'identifier dans un premier temps les secteurs d'intérêt « à dire d'expert ». Ce travail d'identification a ensuite été affiné grâce à des visites de terrain et à la rencontre de 6 exploitants agricoles ayant répondu à l'enquête proposée par la Chambre d'agriculture de la Charente.

Le comité technique « foncier » s'est ensuite réuni le 3 décembre 2018 afin de valider entre partenaires **les 9 périmètres identifiés correspondant à une surface de 685 ha**. Ces périmètres ont ensuite été présentés au Comité de Territoire du 7 décembre 2018 puis ont été validés par le Conseil Scientifique et Technique du CEN le 31 janvier 2019. L'identification des périmètres a été multi-partenaire réunissant l'EPTB Charente, le Conservatoire des Espaces Naturels, la Chambre d'Agriculture 16, le SIAEP NOC, le SMABACAB et la Fédération de pêche 16.

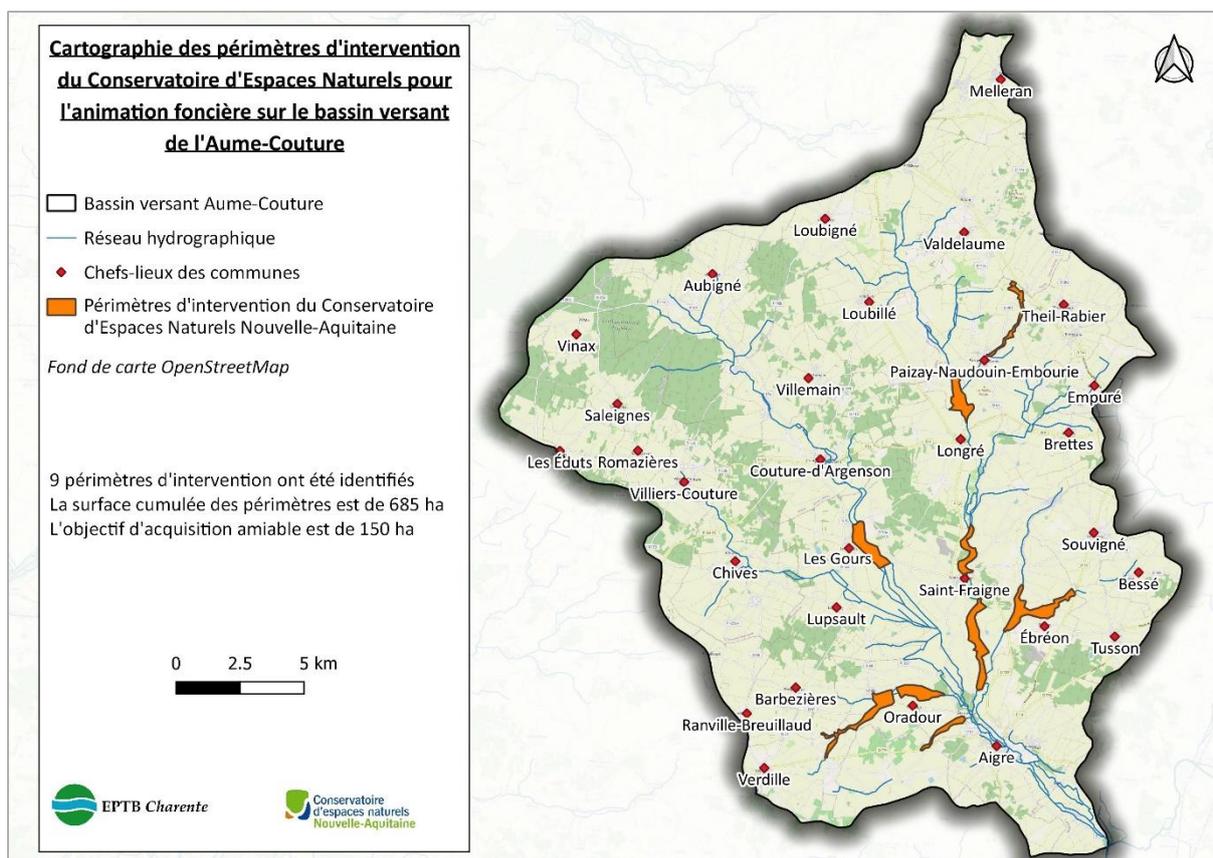


Figure 6 : Cartographie des périmètres d'animation foncière identifiés

Action 3.2 : Animation foncière

Les **9 périmètres identifiés** pour l'objectif d'acquisition de **150 ha** se situent sur le territoire de 10 communes différentes. Sur les 10 communes concernées, 7 sont propriétaires d'une ou plusieurs parcelles sur les périmètres (elles sont indiquées par un astérisque dans le tableau ci-dessous) :

Tableau 10 : Récapitulatif des 9 périmètres d'intérêt

Périmètres	Communes concernées	Lancement de l'animation foncière
Vallée de Tourteron	Paizay-Naudouin-Embourié*	Prévue fin 2021
Tourbière de la Touche	Paizay-Naudouin-Embourié*	2020
	Longré	
ZH en amont de Saint-Fraigne	Saint-Fraigne*	2021
Tourbières de Chantemerle	Saint-Fraigne*	2021
	Villejésus	
Entre Couture et Divise	Les Gours*	2020
	Saint-Fraigne*	
Confluence du Siarne	Ebreon*	Prévue fin 2021
	Saint-Fraigne	
Marais du Dopp	Barbezières	2020
	Verdille*	
	Oradour*	
Résurgence de Saint-Sulpice	Oradour*	2020
Ruisseau de la Citerne	Oradour	2020
	Mons	
	Aigre*	

L'animation foncière a été lancée en 2020 pour chacun des 9 périmètres :

- 2020 : Identification des parcelles. 1 891 parcelles identifiées (834 ha)
- 2020 : Identification des propriétaires. 922 propriétaires identifiés.
- 2020-2021 : Envoi des courriers aux propriétaires. La fin de l'envoi des courriers a eu lieu en août 2021

Etat d'avancement au 25/10/2021 :

- 57ha6759 ont eu une demande d'estimation SAFER. 64 demandes ont été faites
- 4ha53a39 ont été attribués au CEN
- 8ha96a75 sont des surfaces stockées par la SAFER en attente de rachat par le CEN. La revente devrait avoir lieu fin 2021

Au total, sur les 150 ha d'objectif d'acquisition, 13ha50a14ca sont des acquisitions sûres pour le CEN : 9% de l'objectif.

Les principaux freins identifiés par le CEN sont :

- La faible taille des parcelles
- Le nombre d'indivisaires, la statut nu-proprétaire/usufruitiers, le statut libre de droit/affermé
- Les courriers qui n'atteignent pas de propriétaire (retour courrier)
- La non réponse des propriétaires
- La longueur des démarches
- L'attachement au foncier et le souhait d'échange
- Le prix
- La faible participation des bénéficiaires de réserves

D'autres acteurs locaux sont également engagés dans des actions de maîtrise foncière sur le territoire. Le SIAEP a acquis **2,3 ha** sur les 10 ha d'objectif et le SMABACAB s'est constitué une réserve foncière de **11 ha**. Cependant les acteurs souhaitent bien distinguer ces acquisitions de l'objectif initial du PTGE de 150 ha.

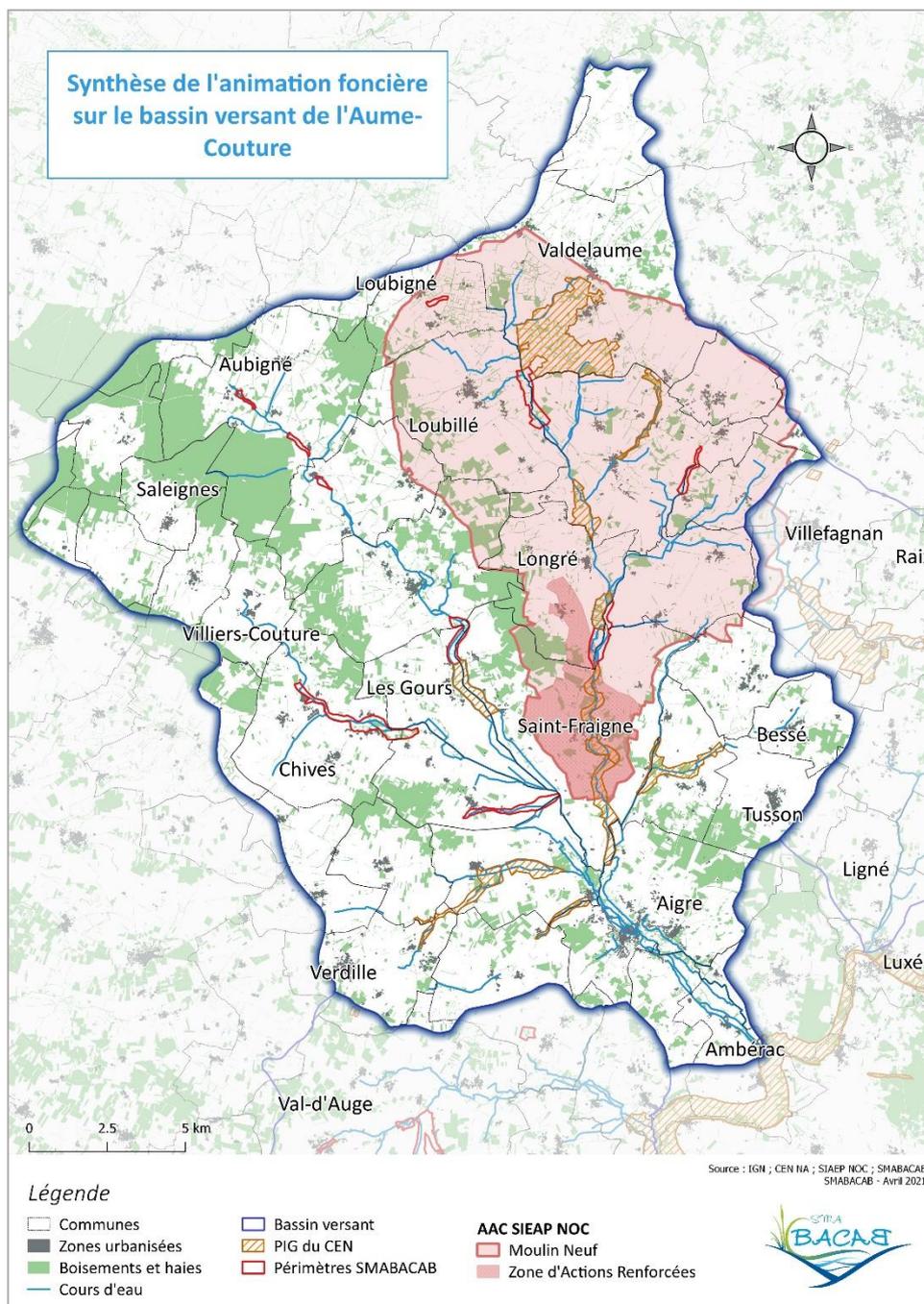


Figure 7 : Animation foncière par les différentes structures sur le bassin de l'Aume-Couture

Action 3.3 : Veille foncière

Cette action consiste à mettre en place la veille foncière sur les 9 périmètres identifiés. Cette veille implique notamment la mise en place de convention entre les maîtres d'ouvrage (CEN, SIAEP NOC et SMABACAB) et la SAFER. Diverses conventions sont actuellement en place :

- Une convention entre le CEN et la SAFER qui est actuellement en cours d'actualisation
- Une convention d'animation foncière entre le SIAEP NOC et le SMABACAB
- Une convention entre le SIAEP NOC et la SAFER avec mise en place d'une veille foncière (Vigifoncier)

Bilan de l'axe 3

Sur les 3 actions : 1 est terminée et 2 sont engagées.

N°	Action	MO	indicateurs	Progression	Avancement
3.1	Cartographie et priorisation des parcelles	CA16 et CEN	Nombre d'enquêtes réalisées	6	Terminée
			Nombre de réunion de comité technique agricole	4	
			Nombre de zones humides prioritaires identifiées	9	
3.2	Animation foncière	CEN et SMABACAB	Nombre de périmètres	9	Engagée
			Nombre d'hectares inclus dans les périmètres	685	
			Nombre d'hectares en maîtrise foncière	13ha (9%)	
3.3	Veille foncière	CEN, SMABACAB et SIAEP	Convention avec la SAFER	2	Engagée
			Nombre de communes	10	

- **Action 3.1** : Terminée. 9 périmètres ont été identifiées, correspondant à une surface de 685ha sur lesquels un objectif d'acquisition de 150 ha est fixé.
- **Action 3.2** : Action engagée mais peu avancée. A mi-parcours, tous les propriétaires ont été contactés et seulement 13ha sont en maîtrise foncière sur l'objectif de 150 ha (9% de l'objectif atteint à mi-parcours). Les maîtres d'ouvrages présentent la situation comme bloquée. L'implication de la profession agricole et de la SAFER dans ce projet permettrait de débloquer la situation.
- **Action 3.3** : Il s'agit d'une veille foncière qui aura lieu tout au long du programme d'action.

2.4. Axe 4 : Restaurer la fonctionnalité des milieux

Action 4.1 : Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau

Le SMABACAB est une structure créée en 2019, issue du regroupement de 3 syndicats de bassins versants d'affluents en rive droite du fleuve Charente. Elle a remplacé 3 anciennes structures de type SIAH qui utilisaient des fonctionnements différents. L'arrivée de la compétence GEMAPI a conduit à la mise en place d'une structure unique, le SMABACAB, qui a dû se structurer afin de faire face à l'extension du territoire de gestion et aux nouvelles attributions apportées par la compétence GEMAPI.

Le SMABACAB intervient sur un territoire extrêmement touché par le recalibrage et la rectification des cours d'eau. Cette fiche-action vise à mettre en œuvre des travaux de restauration hydromorphologique. Afin de lancer cette dynamique sur le territoire, le SMABACAB a initié la mise en place d'un secteur test sur les communes de Saint-Fraigne et Les Gours qui a abouti à la restauration de **250 mètres linéaires sur la Divise** (affluent de la Couture) en 2018.

Des travaux ont également été réalisés sur **250 mètres linéaires sur le Siarne** (affluent de l'Aume) en 2018. En effet, un aménagement du lit a été réalisé sur les communes de Saint-Fraigne et Ebréon, permettant de compenser la mise hors d'usage d'un seuil mobile qui entraînait des désagréments sur les berges. Ces travaux ont permis au milieu de retrouver une dynamique et une diversité auparavant très limitée. En 2021, **1 km** de cours d'eau a été restauré sur la divise et **500 m** sur le Siarne.

Action 4.2 : Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides

Cette action n'a pas encore été mise en œuvre. En effet, il est nécessaire de déployer au préalable les actions de l'axe 3.

Action 4.3 : Amélioration de la continuité écologique

Cette action n'a pas encore été mise en œuvre. Cependant, elle est intégrée au programme pluriannuel de gestion du SMABACAB : la réalisation du bras de contournement du Clapet des Picots est prévue pour 2025.

Action 4.4 : Etude d'aménagement des versants

Cette action n'a pas encore été mise en œuvre. En effet, l'EPTB Charente a engagé en 2019 une étude sur le ralentissement dynamique des crues du bassin versant de la Charente. Il a donc été jugé pertinent d'attendre les résultats de cette étude, attendus pour 2022, qui permettra d'apporter des éléments de connaissances sur les zones de ruissellements notamment, et constituera donc un préalable intéressant. De plus un « guide cheminement » est actuellement en cours de rédaction par l'EPTB Charente dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Charente, et afin d'aider les acteurs compétents en urbanisme à mieux protéger les composantes assurant une fonction stratégique vis-à-vis du ruissellement.

Action 4.5 : Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation et plantations

12 diagnostics d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation ont été réalisés sur le bassin versant de l'Aume-Couture depuis 2018, pour un objectif initial de 10 diagnostics/an. Ils ont permis la plantation de **5,45 km de haies** sur un bassin versant de 470 km². D'autres types d'aménagement ont également été réalisés. Ils sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 11 : Indicateurs de suivi des diagnostics d'aménagement parcellaire (Chambre d'agriculture Charente)

Année	Nombre de diagnostics d'aménagements parcellaires					Alignement d'arbre en arbre
	Haie simple en ml	Haie double en ml	Bande auxiliaires de cultures semées en ha	Jachère mellifère en ha	Verger en fruitier	
2018	615 m	1170 m	5,04 ha	2,22 ha	28 arbres	32 arbres
	Nombre de diagnostics d'aménagements parcellaires					7
2019		3400 m	1,8 ha			
	Nombre de diagnostics d'aménagements parcellaires					4
2020		265 m				
	Nombre de diagnostics d'aménagements parcellaires					1

Tableau 12 : Synthèse des indicateurs 2018-2020 (Chambre d'Agriculture Charente)

Types d'aménagement	Indicateurs 2018-2020
Nombre de diagnostics d'aménagements parcellaires	12
Haie simple en mètre linéaire	615
Haie double en mètre linéaire	4835
Bande auxiliaires de cultures semée en ha	6,84
Jachère mellifère en ha	2,22
Verger en fruitier	28 arbres

Action 4.6 : Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du BV

Aucun diagnostic n'a été réalisé concernant l'impact des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole alors qu'une enveloppe financière de 5 diagnostics par an était prévue. Pourtant le chiffrage de cet impact pourrait permettre de favoriser la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique en chiffrant l'impact de ces derniers et en envisageant de possibles compensations financières. Cette action devrait être réalisée en étroite collaboration entre le SMABACAB et la Chambre d'Agriculture 16 lorsque le syndicat bloque sur ses projets de restauration avec un acteur agricole.

Action 4.7 : Programme de plantations champêtres

L'association Prom'Haies n'a fait aucun retour sur leur action malgré les nombreuses sollicitations. Cependant des actions de plantations ont été réalisées sur le bassin de l'Aume-Couture dans le cadre de l'action 4.5. Pour rappel l'objectif initial était de planter 4 km de haies par an, il en a été réalisé 5,45 km depuis 2018.

Bilan de l'axe 4

Sur les 7 actions : 5 n'ont pas été mises en œuvre et 2 sont engagées.

Il est important de souligner que certaines actions de l'axe 4 sont dépendantes de la réalisation des actions d'acquisition foncière de l'axe 3.

N°	Action	MO	Indicateurs	Progres-sion	Avancement
4.1	Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau	SMABACAB	Linéaire de cours d'eau restauré	2km	Engagée
			Suivi piscicole	NA	
			Surface de BV restauré	NA	
			Suivi piézométrique	0	
4.2	Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides	SMABACAB et CEN	Niveau piézométrique	0	Non démarrée
			Linéaire d'assec	0	
4.3	Amélioration de la continuité écologique	SMABACAB	Suivi piscicole	0	Non démarrée
			Linéaire réouvert à la circulation piscicole	0	
4.4	Etude d'aménagement des versants	EPTB Charente	Réalisation de l'étude	0	Non démarrée
4.5	Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation	CA16	Nombre de diagnostic réalisés	12	Engagée
4.6	Evaluation de l'impact des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole	CA16	Nombre de diagnostic réalisés	0	Non démarrée
4.7	Programme de plantations champêtres	Prom'Haies	Nombre de km de haies plantées	0	Non démarrée
			Nombre de dossier de demande d'aide	0	

- **Action 4.1** : Action engagée mais peu avancée. Le syndicat a les moyens techniques et humains pour réaliser dès à présent plus de restauration hydromorphologique notamment sur les têtes de bassins versants. Le facteur limitant étant l'accord des propriétaires agriculteurs sur les parcelles. Une concertation-implication de la profession agricole avec un appui ASA et Chambre notamment auprès des agriculteurs concernés par les projets de stockage, permettrait de faire avancer cette action.
- **Action 4.2** : Action non démarrée car dépendante de l'acquisition foncière de zones humides. De plus, les indicateurs paraissent inadaptés.
- **Action 4.3** : Action qui sera réalisée dans le cadre du PPG.
- **Action 4.4** : La réalisation de cette étude sera engagée lorsque l'étude ralentissement dynamique menée à l'échelle du bassin Charente sera finalisée.
- **Action 4.5** : Action engagée : 5,5 km de haies ont été plantées sur le territoire pour un objectif initial de 4 km /an.
- **Action 4.6** : Action non engagée alors qu'elle pourrait permettre de débloquent des freins à la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique et d'envisager des compensations financières.
- **Action 4.7** : Aucun retour de l'association Prom'Haies malgré les nombreuses sollicitations

2.5. Axe 5 : Améliorer la qualité des eaux

Action 5.1 : Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants

Cette action n'a pas été mise en œuvre. En effet, au vu du contexte actuel lié aux projets de réserves de substitution il a été choisi de ne pas réaliser cette action. Une autre action pourrait être proposée au sein du programme révisé pour la remplacer.

Action 5.2 : Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation

Des diagnostics qualité ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la mise en œuvre du label HVE.

Des diagnostics qualité ont été réalisés par le SIAEP Nord-Ouest Charente, mais il s'agissait de faire un état des lieux des pratiques agricoles sur le territoire de l'Aire d'Alimentation du Captage afin de comprendre le territoire et les pratiques agricoles. En 2018, **47 diagnostics** d'évaluation ont donc été réalisés par le SIAEP NOC sur le territoire de Moulin Neuf. Il n'y a pas eu de suivi de ces diagnostics. D'autres diagnostics ont également été réalisés dans le cadre des MAEC du SIAEP NOC.

Action 5.3 : Accompagnement collectif des agriculteurs

Aucun accompagnement collectif d'agriculteurs n'a eu lieu dans le cadre spécifique du PTGE. Cependant des actions de formations, d'animation de groupes d'agriculteurs et de réunions techniques sont réalisées par certains acteurs du territoire.

- Le SIAEP NOC réalise diverses journées techniques ou de formation :
 - 20 février 2020 – Formation aménagement des bassins versants à destination des conseillers agricoles : une **dizaine de participants**
 - 28 septembre 2021 : Journée technique autour de l'agriculture régénérative et du pâturage des couverts avec Franck Baechler et le CIVAM du Ruffécois : une **quarantaine de participants**
- La **Coop de Mansle** porte actuellement son 2^{ème} GIEE avec un groupe de **20 adhérents**. 6 journées dédiées sont organisées par an sur une durée de 3 ans.
- La **CAVAC 16** porte actuellement un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) pour 3 ans (2020-2022) avec un groupe de **11 agriculteurs**.
- La **Chambre d'agriculture 16**

Action 5.4 : Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau

Cette action n'a pas été mise en œuvre dans le cadre du PTGE.

Action 5.5 : Animation MAEC Sol 01

Les MAEC sols n'ont pas été ouvertes dans notre région.

Bilan de l'axe 5

Sur les 5 actions : 3 sont engagées, 1 est non activée et 1 est annulée.

N°	Action	MO	Indicateurs	Progres- sion	Avancement
5.1	Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants	EPTB Charente	Nombre de signataires de la charte	0	Annulée
5.2	Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation	CA16, OPA, SIAEP	Nombre de diagnostics	NA	Engagée
			Nombre de suivis	NA	
5.3	Accompagnement collectif des agriculteurs	CA16, CIVAM, OPA	Nombre de participants aux journées techniques	96	Engagée
			Nombre d'irrigants participants aux journées techniques	NA	
5.4	Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau	CA16, OPA	Nombre de participants	96	Engagée
			Nombre de sessions proposées par an	NA	
5.5	Animation MAEC Sol 01	Opérateurs MAEC (SIAEP)	Nombre d'exploitations ayant contractualisé la MAE	0	Non activée
			Surface concernée par la MAE	0	

Aucune action de l'axe 5 n'a été réalisée dans le cadre du PTGE. Cependant, des actions liées à l'amélioration de la qualité de l'eau ont lieu sur le territoire notamment dans le cadre du programme Re-Ressources porté par le SIAEP Nord-Ouest Charente.

Les OPA présentes sur le territoire portent également des groupes GIEE et le CIVAM Pays Ruffécois participe à la formation et l'accompagnement des changements de pratiques agricoles. Cependant ces actions ne s'adressent pas uniquement aux agriculteurs du territoire de l'Aume-Couture. Il n'est donc pas possible de quantifier l'impact réel de ces actions sur le territoire du PTGE.

3. Evaluation et perspectives

Axes	Actions	Avancement	Propositions / Préconisations / Pistes d'amélioration
A X E 1	1.1 Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du PTGE	Engagée	Maintenir un rythme régulier pour les réunions du Comité de Territoire (minimum 2 par an) avec un comité technique en amont de chaque réunion. Renforcer les concertations annexes entre partenaires. Renforcer la mobilisation des élus et acteurs agricoles.
	1.2 Communication et sensibilisation	Engagée	Communiquer sur le projet global et ses actions. Différents supports peuvent être envisagés : vidéo où chaque maître d'ouvrage explique ses actions, lettre d'information des services de l'Etat, réalisation de lettres d'information avec les OPA, des bulletins municipaux et communautaires, organiser des réunions d'informations en mairie ou CDC, etc. Cependant, communication sensible sur ce sujet au sein du territoire. Il serait peut-être judicieux d'enlever l'indicateur « articles publiés dans la presse ».
	1.3 Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public	Engagée	Cette action n'a pas été réalisée dans le cadre spécifique du PTGE. Cependant divers acteurs du territoire la réalisent déjà : SIAEP dans le cadre du programme Re-Resources ; SMABACAB. Il n'est pas nécessaire d'accentuer cette action. Il faut continuer de s'appuyer sur les partenaires qui la réalisent déjà. Il faudra donc rajouter le SMABACAB et le SIAEP en maîtres d'ouvrages de cette action.
	1.4 Animation agricole	Engagée	Renforcer l'action de la chambre d'agriculture pour faire vivre un comité technique agricole sur ce territoire. Suppression de l'indicateur « Avancement des plans d'actions annuel » car il n'est plus d'actualité. Communiquer plus auprès des agriculteurs sur les actions du PTGE.
Pour la suite du PTGE, il faudrait plutôt orienter les actions de communication et de sensibilisation auprès des acteurs du territoire et des agriculteurs afin de faire avancer les autres axes plutôt que de se concentrer sur de la communication/sensibilisation grand public et scolaire.			

A X E 2	2.1 Diagnostic quantité et qualité et suivi individuel d'exploitation	Engagée	Peu de diagnostics ont été engagés et ils ne semblent pas donner lieu à des changements de pratiques. Il faudrait une plus forte animation des diagnostics. La CA16 a prévu de réaliser en 2022 des restitutions de diagnostic par petits groupes d'agriculteurs pour qu'ils puissent échanger ensemble. Il convient par ailleurs de mobiliser les autres OPA potentiels.
	2.2 Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation	Terminée	
	2.3 Spécification du conseil à l'irrigation	Engagée	Il est proposé que la chambre d'agriculture réalise une enquête pour savoir si les bilans sont lus et si les exploitants tiennent compte des préconisations.
	2.4 Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation	Engagée	
	2.5 Etude sur la révision des seuils de gestion	Engagée	
	2.6 Création de réserves de substitution	Engagée	
	2.7 Définition et modalités de gestion de l'irrigation	Engagée	Il semblerait pertinent d'ajouter une nouvelle fiche action concernant les actions menées par Cogest'eau : utilisation de la plateforme Hydrim, présentation du PAR ou du bilan de la gestion mis en place en comité de territoire.
	2.8 Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation	Non activée	
	2.9 Proposition d'harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution existantes et en projet	Terminée	
	2.10 Animation MAEC Irrig 04 et Irrig 05	Non activée	Action à remplacer en fonction des nouvelles MAEC
Dans l'ensemble, les actions liées aux études ont été réalisées. D'autres actions n'ont pas fonctionné : diagnostics agricoles, matériel d'irrigation, MAEC.			

A X E 3	3.1 Cartographie et priorisation des parcelles	Terminée	
	3.2 Animation foncière	Engagée	Les maîtres d'ouvrages souhaitent bien distinguer l'objectif d'acquisition de 150 ha prévu dans le PTGE des autres acquisitions réalisées sur le territoire même si celles-ci peuvent être prises en compte dans le PTGE. Cette action est bloquée dans son état d'avancement. Afin de poursuivre cette action des propositions ont été faites : envoi d'un courrier CA/EPTB pour mobiliser la profession agricole, intégration de la SAFER en tant que maître d'ouvrage et implication de la SAFER dans le PTGE, réalisation de réunions politiques avec présence d'élus autour de la question du foncier. D'autres opérateurs agricoles pourraient être à impliquer sur le sujet.
	3.3 Veille foncière	Engagée	Bien préciser les territoires de chaque MO et relancer les rencontres « groupe foncier »
	L'identification des zones humides a été réalisée mais l'acquisition foncière peine à se mettre en place. Elle nécessiterait une plus grande implication de la profession agricole (CA, ASA Aume-Couture, irrigants concernés par les projets de stockage) et de la SAFER pour aboutir et atteindre ses objectifs.		
A X E 4	4.1 Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau	Engagée	Action peu engagée. Les moyens techniques et humains sont présents mais il manque l'accord des propriétaires. D'après les MO, une implication de la profession agricole et l'accompagnement de la chambre sur cette thématique permettrait de la rendre plus ambitieuse. Les exploitants concernés par les projets de stockage pourraient être ciblés prioritairement. L'indicateur « surface de bassin versant restaurée » est à supprimer car non pertinent.
	4.2 Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides	Non démarrée	Action dépendante de l'axe 3. Les indicateurs paraissent non pertinents, un changement d'indicateur sera réalisé. Le SIAEP NOC sera intégré en tant que maître d'ouvrage de cette action.
	4.3 Amélioration de la continuité écologique	Non démarrée	Il faudrait intégrer au PTGE toutes les actions du PPG qui sont en lien avec le volet quantitatif. Cela nécessitera d'avoir pour ces actions des indicateurs montrant un lien avec le quantitatif (suivi de la hauteur de nappe d'accompagnement, etc.). Un nouvel indicateur sera intégré : nombre d'ouvrages aménagés.
	4.4 Etude d'aménagement des versants	Non démarrée	Dans l'attente des résultats de l'étude ralentissement dynamique dont les conclusions sont attendues en 2022

	4.5 Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation	Engagée	Action engagée. Elle se recoupe avec l'action 4.7, ces deux fiches seront donc fusionnées pour faire une seule fiche « diagnostic d'aménagement parcellaire et plantations champêtres ». Les indicateurs seront également fusionnés. La maîtrise d'ouvrage pourra être discutée et les objectifs en linéaires doivent être précisés.
	4.6 Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du BV	Non démarrée	Co-portage Chambre d'agriculture – SMABACAB sur cette action
	4.7 Programme de plantations champêtres	Non démarrée	Aucun retour de Prom'Haies malgré les nombreuses sollicitations. Cette fiche action est supprimée et fusionnée avec la fiche action 4.5.
	<p>Les actions de l'axe 4 sont globalement à l'arrêt. Le non avancement de l'Axe 3 impacte la réalisation de l'axe 4. La mise en œuvre des actions est dépendante du bon vouloir des propriétaires. La mise en œuvre de ces actions nécessiterait une plus grande implication de la profession agricole (CA, ASA Aume-Couture, irrigants concernés par les projets de stockage) pour atteindre les objectifs.</p>		
A X E 5	5.1 Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants	Annulée	Action annulée mais à remplacer pour une autre action
	5.2 Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation	Engagée	Des diagnostics HVE ont été réalisés sur le bassin
	5.3 Accompagnement collectif des agriculteurs	Engagée	Fusion avec la fiche 5.4 pour une fiche action « Accompagnement + formations »
	5.4 Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau	Engagée	Fusion avec la fiche 5.3 pour une fiche action « Accompagnement + formations ». D'après certains acteurs, les journées de formations ont moins d'impact que les journées techniques / de démonstration.
	5.5 Animation MAEC Sol 01	Non activée	A supprimer. Création d'une fiche générale MAEC, qui peut être mise en annexe et utilisée en cas de besoin
<p>Aucune action de l'axe 5 (amélioration de la qualité des eaux) n'a été réalisée dans le cadre spécifique du PTGE. Les acteurs du territoire qui s'engagent déjà dans les actions du programme Re-Sources ne souhaitent pas rajouter des actions qualité spécifiques dans le cadre du PTGE. Il serait peut-être judicieux de créer une seule fiche action qualité « Accompagnement et formations » et d'intégrer le SIAEP en tant que maître d'ouvrage.</p>			

